



VILLE DE
**SAINT-
JOSEPH**

Service de la Culture

DÉCISION DU MAIRE

N° 09 / 2016

Le Député-Maire de la Commune de Saint-Joseph,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 23 du Conseil municipal du 24 avril 2014,

DECIDE

Article 1^{er}. - D'attribuer un prix d'un montant de 1 250 € (mille deux cent cinquante euros) aux écoles suivantes :

- Ecole élémentaire de Vincenzo (classe de CM1) sise au n°12, rue Georges Fourcade - 97 480 SAINT-JOSEPH ;
- Ecole primaire de Plaine des Grègues (classe de CM1 et de CM2), sise au 17, rue du Rond - 97480 SAINT-JOSEPH ;
- Ecole primaire de Jean-Petit (classe de CM2), sise au 51, rue Amélie LEBON, 97480 SAINT-JOSEPH ;

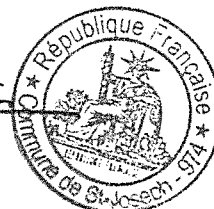
Dans le cadre de la remise des trophées Joseph Hubert et des bourses de soutien aux porteurs de projets de la Ville, pour un projet commun intitulé : « De la tradition à la modernité, la future médiathèque de Saint-Joseph ».

Article 2. - Le montant de cette bourse sera porté au crédit du compte bancaire de OCCE 974 Ecole Elémentaire de Vincenzo - n° 00940915519.

Article 3. - Monsieur le Directeur Général des Services de Saint-Joseph est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité de la Sous-préfecture de Saint-Pierre et affichée aux portes de la mairie.

Fait à Saint-Joseph, le 17 MARS 2016
Le Député-Maire,

Patrick LEBRETON



DE 2016_09
Tél 61 17103116